Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_101-DE

ASSEMBLEES

TRANSITION ECOLOGIQUE

DCC26-101

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL



À la suite de l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 14 avril 2026 , il appartient à l'assemblée délibérante de structurer sa gouvernance externe en désignant ses représentants au sein des organismes partenaires.

Depuis 2008, Roche aux Fées communauté est à l'initiatiative de nombreux projets autour de la maitrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et des transitions écologiques comme le bocage et la filière bois.

La présence d'élus communautaires au sein de ces structures est stratégique et :

- Garantit la cohérence des actions menées à l'échelle locale avec les orientations communautaires,
- assure un relais d'information direct entre les partenaires et l'intercommunalité,
- et permet de porter la voix de Roche aux Fées Communauté dans les instances de décision de ces organismes.

La délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2026 (DCC26-070) a déjà permis la désignation de plusieurs représentants pour la durée du mandat au sein de plusieurs organismes .

L'**association AMORCE** demande également de désigner des représentants de RAFCOM.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_101-DE

2. PRESENTATION D'AMORCE ET APPEL A CANDIDATURES

Structure	Présentation de l'organisme et Intérêt pour RAFCOM	Nombre de représentants
Amorce	Grâce à ses compétences, l'association AMORCE **accompagne et défend les collectivités engagées dans l'économie circulaire**, la transition énergétique, la gestion durable de l'eau et la transition écologique des services propreté en matière de transition énergétique. L'association permet de : • disposer des bons outils en amont de nos projets (actualités, dossiers, expertise), • développer notre réseau, • partager les bonnes pratiques et valoriser ses actions, • défendre nos intérêts.	1 titulaire **M. Patrick HENRY** 1 suppléant **M. Cédric VALAIS**

3. DEROULE DES DESIGNATIONS

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette désignation est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21,

Il vous est proposé :

- ***De déroger au scrutin secret***

Après appels à candidatures et vote, il vous est proposé :

- *De **désigner** les **élus communautaires ci-après**, comme représentants de Roche aux Fées Communauté, au sein de l'**Association AMORCE,** pour **la durée du mandat**, sauf modification ou cessation de fonctions :*
  - *Représentant **titulaire** : **M. Patrick HENRY***
  - *Représentant **suppléant** : **M. Cédric VALLAIS***
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_101-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente - 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

stian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance